

SAPOIS

Localisation

Il remplace une Croix, qui sera déplacée. Il est situé au centre du village, sur une place qui semble peu apte à recevoir un grand nombre d'habitants.

Clichés

Auteure des clichés : Colette Gaudillier

Sources d'archives

Archives départementales du Jura : R 579



Description

Gros œuvre, matériau : pilier sur piédestal en pierre dure de Crançot ou de Dole

Statue(s) et Œuvres artistiques avec signature : poilu avec drapeau, buste de série de P. Lorenzi sortant de la fonderie du Val d'Osne

Éléments décoratifs, iconographie : couronne et palme métalliques

Présence d'une symbolique religieuse : non

Entourage : grille métallique

Inscriptions

Aux enfants de Sapois morts pour la France

Auteur du monument

Entreprise : Auguste Crétin, sculpteur et marbrier à Champagnole

Conflits commémorés

Défunts :

1914-19: 8

1939-45: 1 déporté

Afrique du Nord, Algérie, Liban: 2

Population de la commune

1911 : 127 habitants

1921 : 121 habitants

Historique de la réalisation et conflits éventuels

Date décision conseil municipal :

Le 1^{er} février 1920, le conseil municipal approuve le projet et autorise le maire Sassard à traiter avec un entrepreneur capable d'en assurer la réalisation ; le même jour ce dernier passe marché avec Auguste Crétin, (sculpture et marbrerie à Champagnole, monuments funéraires en tous genres, croix et barrières en fer ou fonte, cheminées sur commande, plaques émaillées) pour la construction en pierre dure de Crançot ou de Dole d'un monument de 3,35 m de hauteur, établi sur une fondation suffisante pour en garantir la solidité, la fourniture de 3 panneaux en marbre blanc portant les inscriptions en lettres gravées et peintes en rouge antique, d'une palme en bronze de 0,80 m à 0,90 de haut, d'une barrière en fer forgée avec porte et ferrure. La commune fournira les voitures nécessaires à son transport au lieu désigné et sur place sable et gravier nécessaires pour la fondation et aura à sa charge le transport du monument de Champagnole à Sapois. Les travaux auront lieu courant 1920 pour la somme de 6 000 F.

Le 28 août 1921, le conseil municipal réuni en séance extraordinaire décide à l'unanimité de placer par le préfet le buste d'un poilu sur la colonne du monument pour en rehausser l'aspect ; délibération approuvée le 6 septembre 1921. Un traité de gré à gré est passé entre le maire Sassard et Auguste Crétin pour la somme de 5 000 F.

Date d'approbation :

Date souscription :

Date achèvement :

Date inauguration :

Financement

Subvention de l'État : dans un premier temps (22 septembre 1920) la commune ne demande aucune subvention de l'Etat ; qu'en est-il pour la deuxième phase des travaux ?

Souscription communale : aucune

Budget communal :

Montant : 11 000 F

Place du monument dans la vie municipale et locale